



**Loi sur la lutte contre le travail  
forcé et le travail des enfants  
dans les chaînes  
d'approvisionnement**

**Rapport de SUSTANA présenté au ministre  
canadien de la sécurité publique  
Pour l'exercice financier 2025**

## Table des matières

Champ d’application.....	3
Structure, activités et chaîne d’approvisionnement .....	3
Structure et activités .....	3
Chaîne d’approvisionnement .....	4
Politique et processus de diligence raisonnable .....	5
Mesures prises pour évaluer et gérer les risques .....	6
Évaluation de la chaîne d’approvisionnement.....	6
Dénonciation confidentielle .....	7
Risques liés au travail forcé et au travail des enfants .....	8
Mesure pour remédier aux pertes de revenus .....	8
Formation des employés .....	8
Évaluation et amélioration des politiques et processus .....	8
Approbation et attestation .....	10
Annexe : liste des entités légales de Sustana couvertes par ce rapport .....	11

## Champ d’application

Le présent rapport est émis en vertu des obligations canadiennes établies par la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement (la « Loi ») concernant les activités de Sustana et ses filiales canadiennes assujetties à la Loi (nommées en annexe).

Il est soumis au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, et présente les mesures mises en œuvre par Sustana au cours de l’exercice financier clos le 31 décembre 2025, visant à prévenir, réduire ou atténuer les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants, que ce soit dans ses propres activités ou à toute étape de la production de biens au sein de ses chaînes d’approvisionnement. Le comité de direction de Sustana a délégué des membres du comité technique de développement durable de préparer et réviser le présent document et d’en assurer le suivi.

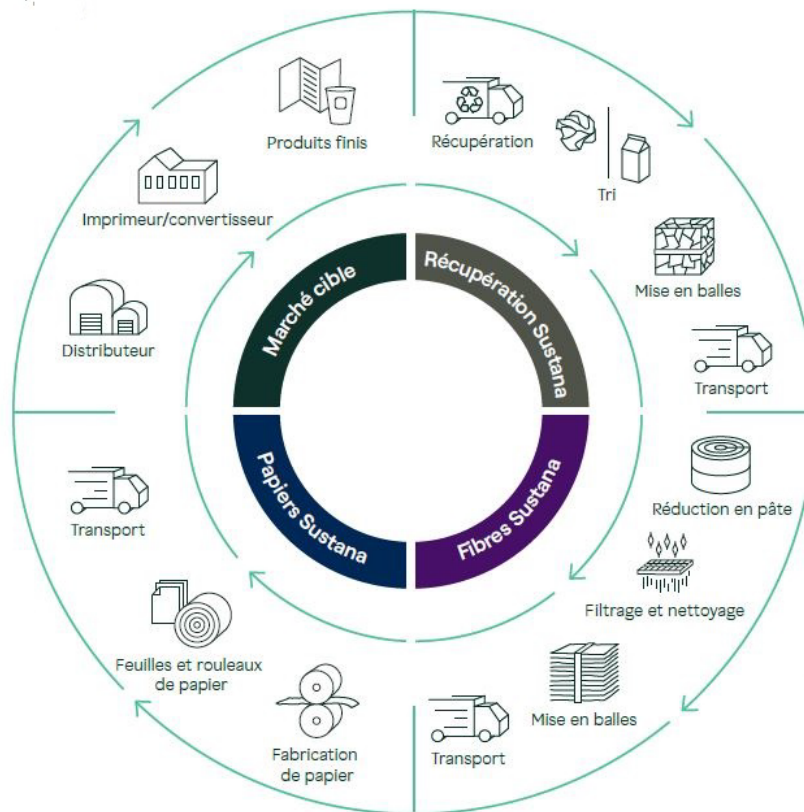
## Structure, activités et chaîne d’approvisionnement

### Structure et activités

Sustana est un chef de file de l’industrie dans la production de produits et services de qualité à base de fibre, fondé sur un solide engagement envers le développement durable et l’amélioration continue. L’entreprise compte 12 unités, incluant trois usines de fabrication, une usine de transformation et huit centres de récupération, réparties dans deux provinces canadiennes (Québec et Ontario) et six états américains (Wisconsin, Ohio, New York, Maryland, Connecticut, Massachusetts).

Le modèle d’affaires de Sustana repose sur le concept d’économie circulaire puisqu’elle priorise le recyclage des vieux papiers de haute qualité pour en faire de nouveaux produits. Sustana agit sur l’ensemble de la chaîne de valeur en accompagnant des centaines d’organisations – institutions, commerces, industries – dans la collecte de leurs vieux papiers. Ces papiers sont ensuite transformés dans deux de nos usines de fabrication en fibres 100 % recyclées, lesquelles sont réintégrées comme matière première dans la fabrication de nouveaux produits. Notre usine de fabrication de papier utilise d’ailleurs ces fibres, ainsi que d’autres pâtes achetées sur le marché, dans la fabrication de papier d’écriture et d’impression de qualité supérieure.

Sustana emploie 644 personnes; 78 % au Canada et 22 % aux États-Unis. Plus d’information disponible au [www.sustanasolutions.com](http://www.sustanasolutions.com).



### Chaîne d’approvisionnement

La chaîne d’approvisionnement de Sustana fait partie intégrante de ses efforts pour réduire son impact sur l’environnement, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre. L’entreprise déploie depuis trois ans une stratégie auprès de ses fournisseurs pour évaluer la maturité de leurs pratiques sociales, environnementales et éthiques. Cette démarche est faite en collaboration avec EcoVadis, une plateforme de notation reconnue internationalement qui évalue la performance des entreprises en matière de développement durable.

Le processus d’approvisionnement de Sustana est supervisé par le directeur corporatif de l’approvisionnement appuyé par une équipe centralisée. Cette équipe regroupe des acheteurs spécialisés par catégories d’achats, qui accompagnent les équipes internes dans toutes les étapes du processus : identification des besoins, élaboration des appels d’offres, recherche et évaluation des fournisseurs, négociation des contrats et gestion des commandes, le tout dans le respect des exigences de Sustana. La grande majorité des acquisitions de biens et de services passe par ce processus centralisé.

Pour leurs opérations courante et quotidiennes, les sites de l'entreprise s'appuient également sur des ententes-cadres qui facilitent les processus d'approvisionnement. Les fournisseurs de premier niveau, c'est-à-dire ceux avec lesquels l'entreprise entretient une relation commerciale directe, se situent principalement en Amérique du Nord.

Nous utilisons le module IQ Plus d'EcoVadis comme outil de cartographie des risques ESG (environnement, social, gouvernance) au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Cet outil basé sur des données externes accessibles et sur l'intelligence artificielle, fournit une analyse de la répartition des risques selon les pays, les secteurs d'activité et les niveaux de dépenses.

## Politique et processus de diligence raisonnable

Sustana reconnaît les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT). En tant que signataire du Pacte mondial des nations unies, Sustana s'engage à respecter et à promouvoir les dix principes universels dans ses activités et sa stratégie, couvrant quatre grands domaines : droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption.

Les droits de la personne sont intégrés dans les documents corporatifs suivant :

- Code de conduite des fournisseurs
- Code de conduite des employés
- Politique des droits de la personne
- Politique d'approvisionnement responsable
- Énoncé sur l'esclavage moderne
- Politique de santé et sécurité
- Politique globale anticorruption et protection des dénonciateurs

Ces documents sont mis à jour périodiquement et sont disponibles sur notre [site Internet](#) de même que sur notre site Intranet.

À la signature de contrat, les fournisseurs sont invités à signer le **Code de conduite des fournisseurs**. Celui-ci comprend un paragraphe sur les droits du travail et de la personne, sur le travail des enfants et sur le travail forcé.

Tous les employés de Sustana doivent signer le **Code de conduite des employés** qui comprend entre autres une section sur les droits et liberté au travail avec des éléments précis sur le recours au travail forcé et au travail des enfants.

Dans sa **Politique des droits de la personne**, Sustana s'engage à évaluer les risques que posent ses activités et sa chaîne d'approvisionnement pour les droits de la personne, et à gérer de manière responsable les risques susceptibles d'entraîner des conséquences significatives pour ses employés, les parties prenantes concernées et les collectivités. L'entreprise s'engage également à maintenir des mécanismes de grief et un système de gestion des incidents permettant le signalement confidentiel de toute préoccupation ou violation potentielle des droits de la personne.

Dans sa **Politique d'approvisionnement responsable**, Sustana précise qu'elle s'engage à protéger les droits de la personne, y compris la liberté d'association et de négociation collective, et la prévention du travail des enfants et du travail forcé;

Dans son énoncé sur l'**Esclavage moderne**, Sustana précise qu'elle ne tolérera aucune forme de travail forcé, d'exploitation des enfants ou de recours au travail des enfants. Cela s'applique à tous les établissements et fournisseurs de Sustana à travers le globe. Sustana s'engage également à prévenir et à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses établissements ou dans sa chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre de nos processus de diligence raisonnable, nous utilisons le module IQ Plus d'EcoVadis et sa fonctionnalité *Modern Slavery Lens*, qui permet d'identifier les fournisseurs présentant un risque intrinsèque élevé de travail forcé, de travail des enfants ou de traite des êtres humains, en fonction de leur secteur d'activité, de leur pays d'opération et de notre volume d'achats.

## Mesures prises pour évaluer et gérer les risques

### Évaluation de la chaîne d'approvisionnement

L'ensemble de la base de données de fournisseurs de Sustana est intégré dans l'outil IQ Plus. Cet exercice nous permet de cartographier notre chaîne d'approvisionnement et d'évaluer les niveaux de risque par thématique et par catégorie de fournisseurs. Une fonctionnalité spécifique permet également d'isoler les risques liés à l'esclavage moderne et de générer des rapports ciblés.

En marge de cette démarche, nous encourageons nos fournisseurs à participer volontairement au processus d'évaluation d'EcoVadis, ce qui nous permet d'évaluer leur performance ESG selon des critères standardisés. À la fin de 2025, une cinquantaine de fournisseurs avaient complété cette évaluation.

L'évaluation EcoVadis inclut une analyse 360° qui intègre des informations externes provenant de plus de 100 000 sources publiques, telles que des ONG, des médias, des syndicats et des bases de données réglementaires. Ce processus combine l'intelligence artificielle et l'analyse humaine afin d'identifier les informations les plus pertinentes, positives ou négatives, sur une période de cinq ans. Ces éléments sont ensuite intégrés dans la fiche d'évaluation EcoVadis de chaque fournisseur.

Le tableau de bord consolidant l'ensemble des évaluations nous permet de cibler des indicateurs spécifiques, notamment les actions prises quant au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains.

Nous estimons que la combinaison de ces outils – IQ Plus et processus d'évaluation complet – nous offre un portrait clair et structuré des risques présents dans notre chaîne d'approvisionnement.

### **Dénonciation confidentielle**

Dans le cadre de notre engagement à respecter et promouvoir les droits humains tout au long de notre chaîne de valeur, nous avons mis en place un mécanisme de dénonciation confidentielle accessible à l'ensemble de nos employés, partenaires et fournisseurs.

Ce dispositif d'alerte professionnelle, hébergé par une plateforme tierce, vise à offrir un canal sûr, confidentiel et sans représailles permettant de signaler, de bonne foi, en ligne ou par téléphone, toute situation préoccupante ou violation potentielle liée :

- au travail forcé ou au travail des enfants;
- aux discriminations, au harcèlement ou à la violence en milieu de travail;
- à des conditions de travail dangereuses, dégradantes ou non conformes aux normes applicables;
- à l'exploitation de la main-d'œuvre ou au non-respect des droits des travailleurs.

L'information au sujet de cette procédure est communiquée dans nos codes de conduite, dans plusieurs politiques corporatives (Politique environnementale, Politique des droits de la personne, Politique de diversité, d'équité et d'inclusion et Politique globale anticorruption et de protection des dénonciateurs), sur notre site Internet et notre site Intranet.

Pour dénoncer en toute confidentialité :

<https://secure.ethicspoint.com/domain/media/frca/gui/91031/index.html>

## Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Les processus de diligence raisonnable menés par Sustana pour identifier les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement n'ont permis d'identifier aucune préoccupation majeure.

## Mesure pour remédier aux pertes de revenus

Les évaluations de risques et les processus de diligence raisonnable mis en place afin de détecter la présence potentielle de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement n'ont révélé aucun risque significatif à cet égard. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été jugée nécessaire pour compenser d'éventuelles pertes de revenus liées à de telles situations.

## Formation des employés

Nous tirons parti des cours en ligne de l'Académie EcoVadis qui proposent notamment des modules consacrés au travail des enfants et au travail forcé. Ces formations e-learning permettent aux équipes d'approvisionnement à repérer ces pratiques et à adopter les bonnes méthodes pour les prévenir et y répondre.

Sustana n'a pas déployé de formation précise sur les droits humains en 2025.

## Évaluation et amélioration des politiques et processus

Les codes de conduite et les politiques de Sustana sont revus périodiquement. Les versions modifiées sont alors redéposées sur nos différentes plateformes externes et internes. Pour s'assurer de maintenir une visibilité sur le code de conduite des employés qui est pour l'instant signé lors de l'embauche, nous visons une révision obligatoire de celui-ci à tous les trois ans.

Dans le cadre de notre plan d'action en développement durable, nous visons à ce que 100 % de nos fournisseurs clés adhèrent à notre code de conduite fournisseurs. Ces fournisseurs sont identifiés en fonction de leur niveau de criticité et du volume de dépenses associés. Cet objectif est dynamique, notre base de fournisseurs évoluant au fil du temps. À la fin de 2025, 31 % de nos fournisseurs clés avaient signé notre code de conduite, soit 89 % de notre volume d'achats.

Dans une démarche d'amélioration continue, nous prévoyons déployer une formation obligatoire pour les membres de l'équipe d'approvisionnement portant sur les risques liés au non-respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement. Comme ils sont en contact direct avec les partenaires commerciaux, leur capacité à détecter, prévenir et atténuer les risques associés au travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination ou à des conditions de travail dangereuses est déterminante.

Au-delà de ces actions, bien au fait que le risque zéro n'existe pas, Sustana continuera d'actualiser son processus d'analyse de risque et aimerait inclure une façon de vérifier les fournisseurs indirects (deuxième et troisième niveau). Nous continuerons d'effectuer un suivi régulier de notre chaîne d'approvisionnement au moyen des outils EcoVadis.

## Approbation et attestation

En ma qualité de président-directeur général, et conformément aux obligations énoncées à l'article 11 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, je certifie avoir examiné le contenu du présent rapport. Après avoir exercé une diligence raisonnable, je suis d'avis que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, complets, exacts et conformes aux exigences de la Loi, pour la période de déclaration se terminant le 31 décembre 2025. J'ai l'autorité de signer au nom de Sustana et ses entités légales nommées en annexe.



---

Nathan Jeppson  
Président-directeur général

Date : 29 mai 2026

**Annexe : liste des entités légales de Sustana couvertes par ce rapport**

- Les Entreprises Rolland inc.
- Hanna Paper Fibres Ltd.
- Recyclage de Papier Hanna Ltée